

Service de la navigation

Dragage du chenal du Saint-Laurent:

(a) Pour contrat de dragage sur le fleuve Saint-Laurent et dans le port de Montréal, \$2,000,000.

(b) Pour frais d'entretien et d'exploitation de la flotte du chenal et du chantier maritime de l'Etat, employés au creusage et à l'amélioration du chenal y compris toutes réparations et réfections nécessaires, \$700,000.

Total, \$2,700,000.

L'hon. M. HOWE: Monsieur le président, je désire revenir à ce crédit n° 72, afin de réparer un oubli que j'ai commis quand il a été adopté. Ce crédit était divisé. Il affecte deux millions au dragage du Saint-Laurent et \$700,000 aux dragages effectués par notre propre flotte. Je demanderai à mon collègue de proposer un amendement tendant à réunir les deux divisions du crédit, afin que l'on puisse affecter les \$700,000 soit aux dragages accomplis par la flotte de l'Etat, soit à ceux que nous adjudgerons. Nous avons des plans en vue qui rendront peut-être cette modification utile.

L'hon. M. MACKENZIE: Je propose cette motion.

Le très hon. M. BENNETT: Dans ce cas, la flotte de l'Etat ne sera-elle pas utilisée du tout?

L'hon. M. HOWE: Il s'agit de réunir les deux parties du crédit. Cela nous permettra d'effectuer les dragages soit au moyen de la flotte de l'Etat, soit autrement.

(L'amendement est adopté.)

Le crédit ainsi modifié est adopté.

Aéronautique

Aviation civile:

Etablissement de routes aériennes, d'aéroports et de postes radiophoniques—Crédit supplémentaire, \$915,000.

Le très hon. M. BENNETT: Comment se décompose ce crédit?

L'hon. M. DUNNING: On en a donné le détail lors de l'examen du budget principal.

(Le crédit est adopté.)

Aviation civile:

Contribution afin d'aider les municipalités sur la route aérienne trans-canadienne à améliorer les aéroports actuels ou en établir de nouveaux, \$500,000.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre indiquera-t-il où l'on va dépenser cette somme?

L'hon. M. HOWE: Plusieurs villes sur le parcours de la voie aérienne trans-Canada ont dépensé des sommes importantes pour l'aménagement d'aéroports. Il faudra agrandir ces aéroports, afin de pouvoir les munir d'outillages modernes. Plusieurs des villes n'ayant pas les moyens de faire ces agrandissements, le Gouvernement entend utiliser ce crédit pour contribuer aux frais d'aménagement d'aéro-

[L'hon. M. Howe.]

ports municipaux jusqu'à concurrence d'un tiers de la somme dépensée par la ville.

Le très hon. M. BENNETT: Dépensée jusqu'à présent?

L'hon. M. HOWE: Dépensée jusqu'à présent ou à dépenser.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre a-t-il les noms des villes dont il s'agit?

L'hon. M. HOWE: Non, mais nous savons que Winnipeg a besoin d'un aéroport, de même que Lethbridge. On procédera peut-être à un agrandissement peu important à Regina et à Vancouver.

Le très hon. M. BENNETT: Et au pauvre Calgary?

L'hon. M. HOWE: Je crois que Calgary figure à la liste. Nous avons conclu de notre étude que la somme indiquée au crédit est celle que demanderont ces travaux.

(Le crédit est adopté.)

Pour l'élimination du brouillage local provenant d'appareils électriques et l'émission de permis de radio—Crédit supplémentaire, \$15,000.

Le très hon. M. BENNETT: Sous la direction de qui s'effectuera ce déboursé?

L'hon. M. HOWE: Du commandant Edwards, chef de la section radiotélégraphique.

Le très hon. M. BENNETT: Sous la direction même de l'Etat?

L'hon. M. HOWE: Oui, il s'agit de fournir des autos destinées au repérage des causes d'interférence. Nous espérons en mettre une en service dans la vallée du Fraser et dans une autre région où la surveillance n'est pas au point.

(Le crédit est adopté.)

Pour solder la réclamation de l'Hydro-Electric Power Commission of Ontario pour l'énergie fournie à l'élévateur de Port-Colborne, \$200,000.

L'hon. M. HOWE: Des explications s'imposent peut-être.

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

L'hon. M. HOWE: Depuis cinq ans, je crois, il y a litige entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral au sujet de diverses transactions entre les deux, c'est-à-dire au sujet de l'énergie utilisée à Decew Falls et au canal de la Trent, que nous vendons à la Commission, et au sujet de l'énergie qu'elle nous fournit pour l'exploitation de l'élévateur de Port-Colborne. Il est intervenu un règlement général en vertu duquel le gouvernement ontarien acquitte le plein montant de nos factures jusqu'à date pour l'énergie requise, et nous avons payé un prix majoré